

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 FEVRIER 2019**

Présents : Mmes BOYAT Sylvie et DWORAK Bogéna
Mrs DELERCE Olivier, DUPONT Éric, MENOUD Julien, MORAND Jean Claude et MUDRY Stéphane.

Excusés : Mrs BOINNARD Cyril et JOSSERAND Jean-François

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 14h35.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Dossier école :

Le PC a été accordé.

Sans aide financière extérieurs, l'extension de l'école ne sera pas possible.

Concernant le dossier DETR (40%), des demandes complémentaires de renseignements ont été faites de la part de l'État et ont été renseignées.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité auprès du département de la Haute-Savoie afin d'obtenir une subvention.

Vote : Pour : 7 / 7.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vote : Pour : 7 / 7.

3. Marché d'honoraires de maîtrise d'œuvre de l'école :

Monsieur le Maire demande quitus au CM afin de mettre en place le marché d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour l'école.

Le CM donne son accord pour lancer le Marché.

4. Servitude au Sey :

Suite au dépôt du PC de DELERCE Sandra, une délibération est nécessaire afin de valider une servitude de passage au profit de la Commune.

Vote : Pour : 7 / 7.

5. Échange terrain Commune / Consort Morallet :

Afin de mettre en conformité l'emplacement de la route des Champs Marmo, un échange de terrains à surface équivalente entre la Commune et les Consorts Morallet est validé (docuemnt réalisé par les géomètres expert Michel Barnoud et Fabrice Trombert).

Vote : Pour : 7 / 7.

6. Cession terrain BOUVET Denis :

Afin de mettre en conformité l'emplacement de la route de Malaliutaz, une cession gratuite de 200 m² au profit de la Commune est validée.

Les frais administratifs seront pris en charge par la Commune.

Vote : Pour : 7 / 7.

7. PADDi :

Suite à la présentation du PADD, un vote du CM est nécessaire.

Vote : Pour : 7 / 7.

8. Chaufferie Halte du Moulin :

Monsieur le Maire informe le CM que l'automate permettant la gestion du chauffage a lâché.

9. Point logement des Gîtes :

Monsieur Dupont informe le CM de la mise en place d'une procédure d'expulsion d'une locataire qui ne paye pas son loyer.

Monsieur le Maire propose CM la mise en place de la procédure.

Vote : Pour : 7 / 7.

10. Délibération Zone artisanale :

Depuis 2018, la CCHC a la compétence des Zones Artisanales.

Une délibération est prise afin de valider le transfert des terrains du Vernay Bron à la CCHC.

Vote : Pour : 7 / 7.

Départ de Madame Dworak Bogéna à 15h45.

11. Urbanisme :

Un Permis d'Aménager est étudié :

- DUTRUEL Marie-Françoise

Adresse : Chemin de la Bronne

Références cadastrales : B 1170 – 1171 – 1176

Objet : Création d'un lotissement de 2 lots à bâtir avec servitude de passage et voirie

Observations :

- Places de parking : 3 par habitation
- Taxe de raccordement aux égouts
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- Aucune clôture ne pourra être installée sans l'obtention d'un arrêté d'alignement.
- **Une place de retournement est demandée au fond de la servitude.**
- **La parcelle est desservie par un chemin rural d'une largeur d'environ 2 mètres.**
- **L'élargissement de la voirie a été à la charge des divers propriétaires.**
- **L'intéressé devra trouver un accord financier avec les divers propriétaires concernant les frais de l'élargissement de la voirie.**

Avis : Favorable en respectant les observations

Projet d'aménagement touristique de VULLIEZ Guy et Colette :

Adresse : 532 Route de la Tassonnière

Références cadastrales : B 1117 – 1118 – 1108 – 1107

Objet : Aménagement touristique 'Le Bois des Louison

Observations :

- Intervention 1 : aménagement espace détente dans la maison.
- Intervention 2 : dans l'atelier actuel, aménagement d'un appartement avec dortoir ...
- Intervention 3 :
 - Construction de 4 cabanes (45 m² chacune) sur une parcelle qui est dans la carte communale mais en dehors de l'enveloppe urbaine du futur PLUiH (parcelle B 1107).
 - **Une pose d'une borne incendie sera faite proche des 4 cabanes.**
 - **Le chemin d'accès aux cabanes devra être de 2 m (accès avec 4x4).**
 - **Il faudra prévoir 2 places de parking en plus de celles projetées.**
 - **L'aménagement d'un espace 'camping' est dehors de la carte communale (parcelles B 1117 – 1108).**

Le lundi 21 janvier, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Une Déclaration Préalable :

- Consorts MORAND (succession Morand Marius) (Monsieur Jean-Claude sort de la salle du conseil)

Lieu-dit : Eyssards (Route de Malaliutaz)

Références cadastrales : A 2019

Objet : Division en vue d'une construction

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **Un projet d'accès commun aux 2 parcelles serait souhaitable**
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- **Les accès aux parcelles devront être conformes aux demandes de la Commune.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Trois Certificats d'Urbanisme :

- Notaire PARIS Louis (Macon) (CU a)

Adresse : 477 Route de la Tassonnière.

Références cadastrales : B 2742

Objet : licitation Consorts Dupeux

Observations :

- Places de parking : 3
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Consorts MORAND (succession Morand Marius) (Monsieur Jean-Claude sort de la salle du conseil) (CU b)

Lieu-dit : Eyssards (Route de Malaliutaz)

Références cadastrales : A 2019 p

Objet : Division en vue d'une construction

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif

- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **Un projet d'accès commun aux 2 parcelles serait souhaitable**
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- **Les accès aux parcelles devront être conformes aux demandes de la Commune.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Consorts MORAND (succession Morand Marius) (Monsieur Jean-Claude sort de la salle du conseil) (CU b)

Lieu-dit : Eyssards (Route de Malaliutaz)

Références cadastrales : A 2019 p

Objet : Division en vue d'une construction

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Raccordement au réseau collectif
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
- Taxe de branchement au réseau d'eau.
- **Un projet d'accès commun aux 2 parcelles serait souhaitable**
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- **Les accès aux parcelles devront être conformes aux demandes de la Commune.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le vendredi 25 janvier, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier un Permis de Construire :

- DELERCE Sandra

Lieu-dit : Le Sey

Références cadastrales : A 1530

Objet : Construction

Observations :

- Places de parking : 3 par logements
- Assainissement dans le réseau collectif par pompe de relevage
- Les branchements aux réseaux d'eau et d'assainissement, sur le domaine public, seront faits par une entreprise agréée par la commune
- Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales
- Réseaux EDF et PTT en souterrain
- Taxe de raccordement au réseau d'assainissement : 3 200 €
- Taxe de branchement au réseau d'eau : 350 €
- **En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- **Les accès aux parcelles devront être conformes aux demandes de la Commune.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

12. Borne incendie :

Une délibération est prise afin de faire par le S.D.I.S une vérification des diverses bornes incendies.

Vote : Pour : 6 / 6.

13. Questions diverses :

Monsieur Martial BAUD demande la gratuité de l'eau pour effectuer les travaux de réaménagement de la maison de Madame MORAND Mélina.

Le CM est d'accord MAIS un deuxième compteur d'eau sera installé (et l'abonnement sera facturé).

Fin : 16 h 30